



Dénomination A LA FORTERESSE

N° Gestion 2007B01546 - N° Identification 492222591

Dépôt N° 8817 du 26/08/2009

Acte N° 2/4 CESSION DE PARTS (OU DONATION) (le 10/07/2009)

Séparateur Geide édité le 26/08/2009

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

2007B01546

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2009

Paramètre 5 Référence document

88172

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

SARL A LA FORTERESSE

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7 500 €
SIEGE SOCIAL 28, RUE DE CHABROL
75010 PARIS
RCS PARIS 492 222 591

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE SOUSSIGNES.

1°) Monsieur Naïmi BHALLIL, demeurant à EPINAY SUR SEINE (93800), 12 rue D'Armentières,
De nationalité marocaine
Né en 1951
Marié.

CEDANT D'UNE PART

2°) Monsieur Renaud BOURDET, demeurant à CLICHY (92110), 84 rue de Paris,
De nationalité française
Né le 29 septembre 1983
Marié.

CESSIONNAIRE D'AUTRE PART

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet Tous travaux de pose et de réparation de serrurerie, de vitrerie, de fermeture, de plomberie, de maçonnerie et d'électricité et tous travaux d'aménagements et de rénovation de bâtiments, de décoration, de travaux de revêtements des sols et des murs, de peinture, de parquet et de placoplâtre, et tout autres travaux se rapportant de près ou de loin à l'objet social a été constituée par acte sous seing privé en date du 6 septembre 2006.

RB

BN

ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur Naïmi BHALLIL, cédant, possède dans cette société cinq cent (500) parts sociales de 7,5 euros chacune, qui lui ont été attribuées en rémunération de son apport en numéraire de 3 750,00 euros.

CESSION

Par ces présentes, le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à Mr Renaud BOURDET, cessionnaire, qui accepte

- Cinq cent (500) parts de ladite société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes les résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix total de douze mille huit cent euros (12 800,00 euros), que Monsieur Naïmi BHALLIL reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il lui donne quittance.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

PROPRIETE – JOUISSANCE

Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la Société, prendra effet à compter de la signature des présentes, date à compter de laquelle le Cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

RB

RB, N

AGREMENT – DISPENSE

Il a été précisé que Monsieur Renaud BOURDET est déjà propriétaire de parts sociales. Conformément à l'art. 8 des statuts de la A LA FORTERESSE, il est stipulé que les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

FRAIS

Tous les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités légales.

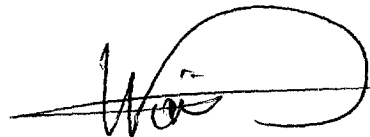
Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait à PARIS, en sept exemplaires,
Le 10 juillet 2009

Renaud BOURDET



Naimi BHALLIL



Enregistré à **SIE DE NEUILLY POLE ENREGISTREMENT**

Le 15/07/2009 Bordereau n°2009/444 Case n°27

Ext 6870

Enregistrement 39 € Pénalités

Total liquidé trente-neuf euros

Montant reçu trente-neuf euros

Le Contrôleur

